

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0094 Séance du Conseil : 27 AVRIL 2026
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE L'OBSERVATOIRE OCÉANOLOGIQUE DE BANYULS-SUR-MER POUR SA PARTIE SERVICE GÉNÉRAL (OOB-SGF)	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean-Michel ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient absents/excusés :

Antoine PARRA, Martine NAUTE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de Séance :

Marie ARIZA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260427-DL2026-0094-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le Conseil du Service Général facultaire de l'Observatoire Océanologique de Banyuls (SGF-OOB) a pour mission :

- L'hébergement des activités de recherche coordonnées par la fédération de recherche de la station,
- La coordination des activités de l'OOB-SGF notamment en matière de formation (initiale et continue) et de diffusion des connaissances sur le site,
- La coordination des relations avec les collectivités territoriales,
- La coordination des fonctions de support, d'administration, d'accueil

En termes d'attributions, le Conseil de l'OOB-SGF est consulté sur l'ensemble des questions relevant de la mission du service général. Il s'appuie sur les avis scientifiques du Conseil de la fédération de recherche (FR3724) pour ses décisions. Il veille à la bonne coordination de l'ensemble des activités qui lui sont rattachées et s'assure que ces activités soient en cohérence avec la politique de l'Université.

Le Conseil de l'OOB-SG se compose de 31 membres, dont 6 personnalités extérieures à la station réparties comme suivant :

- 4 au titre des collectivités territoriales (commune, CC ACVI, Département, Région) : Maire de Banyuls, Présidente ou Président de la Communauté de communes, Présidente ou Président du Conseil départemental, Présidente ou Président du Conseil régional ;
- 1 au titre des partenaires académiques locaux (Université Perpignan Via Domitia - UPVD)
- 1 au titre des partenaires économiques (Pôle Mer Méditerranée).

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus qui sera chargé de siéger au sein du Conseil SGF-OOB conformément aux statuts joints en annexe de la présente délibération.

Lors du bureau communautaire, il a été proposé comme représentant de la CC ACVI :

- Christian GRAU

Ainsi au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Monsieur Christian GRAU en tant que représentant de la Communauté de communes chargé de siéger au sein du Conseil de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Mme la Présidente de SORBONNE UNIVERSITE, 1 Avenue Pierre Fabre à Banyuls-sur-Mer (66650).

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

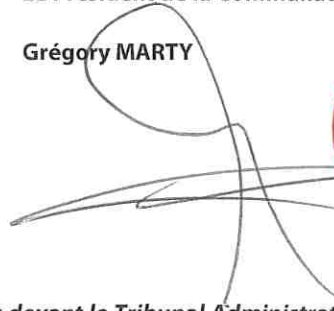
Marie ARIZA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 29/04/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.